

**PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**  
**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE**  
**21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 94 038 CRÉTEIL CEDEX – 01 49 56 60 00**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet de requalification de la résidence située au 18 rue du Maréchal Leclerc sur le territoire de la commune de Saint-Maurice**

Par arrêté préfectoral n°2024/00541 du 16 février 2024 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet de requalification de la résidence située au 18 rue du Maréchal Leclerc sur le territoire de la commune de Saint-Maurice.

Cette enquête se déroulera du **lundi 4 mars 2024 au mercredi 3 avril 2024 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint-Maurice.

Monsieur Patrick FEVRIER, administrateur général en retraite, exercera la fonction de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations écrites et orales, à la mairie de Saint-Maurice - Hôtel de ville - salle de réunion au 3<sup>ème</sup> étage - 55 rue du Maréchal Leclerc – 94 410 SAINT-MAURICE, lors des permanences suivantes :

- **lundi 4 mars 2024 de 14h30 à 17h30 ;**
- **samedi 9 mars 2024 de 9h30 à 12h30 ;**
- **jeudi 14 mars 2024 de 14h30 à 17h30 ;**
- **mercredi 27 mars 2024 de 14h30 à 17h30 ;**

Pendant la durée de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, **le public pourra consulter le dossier d'enquête :**

- **à la mairie de Saint-Maurice** – service urbanisme - 55 Rue du Maréchal Leclerc, 94410 SAINT-MAURICE, aux jours et heures d'ouverture habituels des services ;
- **sur rendez-vous à la préfecture du Val-de-Marne** (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil Cedex) au 3<sup>e</sup> étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, la prise de rendez-vous s'effectuant par courriel : [pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr)

- **en ligne sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne :**

<https://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-concertations-prealables>

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra formuler ses observations :**

- **sur le registre d'enquête** à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert à la mairie de Saint-Maurice - service urbanisme - 55 Rue du Maréchal Leclerc, 94410 Saint-Maurice, aux jours et heures d'ouverture habituels des services.

- **sur le registre électronique en ligne** accessible à cette adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/dup-saint-maurice>

- **par correspondance**, au siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur Patrick FEVRIER, commissaire enquêteur ;

- **ou par voie électronique** à l'adresse suivante : [dup-saint-maurice@mail.registre-numerique.fr](mailto:dup-saint-maurice@mail.registre-numerique.fr)

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête papier et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais.

À l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le registre accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la Préfète du Val-de-Marne.

À l'issue de l'enquête publique unique, ce projet de requalification est susceptible de faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté préfectoral au bénéfice de l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF).

**NE PAS RECOUVRIR AVANT LE JEUDI 4 AVRIL 2024**